



Compte rendu du CSAL du 7 JUIN 2023

Les élus CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire ci-après.

La présidente n'a pas répondu sur la réforme des retraites, ni sur l'augmentation du point d'indice, ni sur l'arrêt des dé-structurations qui sont des sujets d'ordre national.

Par contre, elle reconnaît qu'il faudra avoir des échanges sur les conclusions de l'observatoire interne, qu'il y a un besoin d'attentions sur les conditions de vie au travail et besoin de stabiliser nos missions et notre réseau. Elle indique qu'effectivement les suppressions d'emplois vont continuer mais que, par ailleurs, 900 contractuels seront recrutés au plan national pour une durée de 3 ans. A propos du besoin d'accueil des usagers, elle indique que le flux d'accueil a été plus conséquent et que notre direction a été au rendez-vous sur tous les canaux.

Elle rappelle que l'absence de règlement intérieur du CSAL n'est pas une barrière pour les échanges.

Bilan formation professionnelle :

La responsable de la formation professionnelle présente le bilan.

En 2022, notre direction compte 340 agents : 25 cadres A+, 54 cadres A, 130 cadres B, 93 cadres C, 3 cadres C techniques, 2 agents Pacte, 16 contractuels, 9 Berkani et 6 agents en position (par exemple en Congé Longue Durée).

L'équipe locale de formation comporte 48 agents.

Le pourcentage de stagiaires formés en local a fortement augmenté en raison de la création du Centre de Contact (CDC).

Le taux d'absentéisme est de 28,20 % et est concentré sur les e-formations qui n'ont pas été commencées ou non déroulées jusqu'à la fin.

La CGT a rappelé son opposition aux e-formation et a rappelé son attachement aux formations en présentiel.

Une des formations proposée concernait la déclaration fusionnée : déclaration fiscale et sociale unifiée pour simplifier les formalités déclaratives des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés qui doivent faire une seule déclaration au lieu de deux auparavant.

La CGT a indiqué que cette formation s'apparentait plus à une information. Les documents communiqués n'étaient pas adaptés, d'autant plus que les termes utilisés par l'URSSAF et la MSA ne sont pas familiers pour des agents de la DGFIP. La CGT a signalé que les agents volontaires pour répondre aux questions des usagers concernés se sont retrouvés seuls et en grande difficulté.

La CGT demande pour l'avenir à avoir un interlocuteur de la MSA et de l'URSSAF en local afin d'éviter que les contribuables se retrouvent renvoyés entre les deux services pour obtenir une réponse.

La direction a indiqué que ces problèmes seront remontés à Bercy.

La CGT demande la mise à disposition à Cosne d'une salle pour les e-formations avec l'équipement adapté (vidéoprojecteur et ordinateurs). La direction indique que des travaux sont prévus sur le site au 1^{er} étage et que ces matériels seront mis en place en même temps, de même que la climatisation dans la future salle de réunion au 1^{er} étage.

La CGT demande que le détail des salles à disposition des agents pour les e-formations soit publié sur Ulysse 58.

La CGT a rappelé son attachement à des formations en local. La Direction répond qu'il n'y a aucune difficulté pour cela et aucune opposition. Cela sera fait en fonction des demandes exprimées par les agents.

Vote sur le bilan de la formation professionnelle :

6 abstentions : 3 Solidaires, 1 CGT et 2 CFDT

La CGT s'est abstenue car elle est contre les e-formations. Elle reconnaît cependant la qualité du travail effectuée par le service de la Formation Professionnelle de la DDFIP 58.

Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

Ce tableau comprend 11 indices concernant les éléments suivants : emplois, congés maladie, écrêtements, jours mis sur le Compte Epargne Temps (CET), nombre de visites médicales.

La CGT demande que figure également sur ce tableau le nombre d'agents concernés par les arrêts maladie de plus de 5 jours, les écrêtements d'horaires et le nombre de jours mis sur le CET.

La direction rappelle qu'elle est vigilante sur les écrêtements et qu'elle demande aux chefs de service de l'être également.

Concernant le Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques (TAGERFIP) de la Nièvre, la CGT demande :

- que les emplois des contractuels apparaissent.
- pourquoi seule l'antenne SIP de Chateau Chinon figure dans le tableau alors que n'y figure pas le SGC de Chateau Chinon et les sites de Clamecy et Decize ?

La présidente a répondu qu'une seule antenne a été créée juridiquement lors de la publication du NRP en juin 2019.

Si vous souhaitez plus de détail sur le TBVS, n'hésitez pas à contacter vos élues CGT.

Point d'avancement sur les dossiers immobiliers :

Les travaux à la DDFIP sont en cours. Le bureau témoin est terminé. Les mesures de l'empoussièremment d'amiante sont nulles avant et après travaux. La CGT a demandé la communication du rapport.

La fin des travaux du 4ème étage est prévue la dernière semaine de juillet.

Questions diverses

Concernant l'évaluation professionnelle, la CGT demande si la direction a donné des consignes sur la baisse du profil croix suite à la mise en place de l'application ESTEVE.

La direction indique qu'il n'y a pas eu cette volonté ni en local, ni en national. Elle rappelle que l'activité de l'agent doit faire l'objet d'entretiens réguliers tout au long de l'année et pas seulement le jour de l'entretien professionnel : toute baisse doit être motivée.

La CGT invite les collègues à être vigilants et à contacter les élues CGT en cas de besoin.

Concernant les travaux SNCF sur la ligne Nevers-Dijon, la CGT met en avant les difficultés pour les agents. La Direction répond qu'il y aura une souplesse d'organisation et un recours plus important au télétravail. Elle indique qu'une salle équipée à Decize pourra être mise à disposition pour accueillir les agents en travail à distance.

Concernant les délais de route liés aux autorisations d'absence pour le décès d'un proche, la CGT demande qu'un rappel soit fait auprès des chefs de service afin qu'ils informent l'agent de cette possibilité.

Concernant les sèche-mains électriques réinstallés au 2ème étage à Camille Baynac, la CGT rappelle qu'une pétition a été signée par l'ensemble des collègues du site contre leur utilisation en raison d'une nuisance sonore importante et de leur caractère peu hygiénique. Par conséquent, elle demande que les sèches-mains soient retirés. Elle rappelle que même si le pic de la crise sanitaire est passé, le COVID est toujours présent.

La présidente répond qu'il n'y a pas de solution idéale. Elle reconnaît que leur utilisation est énergivore mais elle note également une surconsommation de papier et les conséquences sur les canalisations.

CSAL DU 19 JUIN 2023

Election Conseil Médical

Le CSAL avait pour ordre du jour l'élection des représentants au Conseil Médical, qui seront appelés à siéger en formation plénière lors de l'examen de dossiers de collègues de la DDFIP 58.

La Direction rappelle que 15 candidats maximum doivent être présents sur la liste. Dans la Nièvre, il y a eu 14 candidatures. Ces 14 candidats ont été élus avec 7 voix chacun correspondant aux voix des titulaires du CSAL.

Pour la CGT, les candidats sont : Carole DOUSPIS, Florence BAILLON, Ranihere TAHARIA et Daniel PAING.

L'ordre de la liste a été décidé de manière unitaire.

Questions diverses

La CGT a redemandé l'installation d'un réfrigérateur congélateur au 2ème étage compte tenu des épisodes de fortes chaleurs. Le réfrigérateur qui était là avant les travaux et qui appartient aux agents avait été déplacé, stocké au rez de jardin et finalement enlevé sans que les agents soient prévenus.

La CGT évoque les problèmes liés à GMBI et au mail diffusé par le chef de service du SIP pour clore les demandes e-contact des contribuables en envoyant un message d'attente. En même temps, les agents doivent constituer une liste à côté afin de répondre plus tard aux contribuables. La CGT n'est pas dupe de cette démarche qui n'a pour seule finalité que de rendre de bonnes statistiques mais occasionne un surcroît de travail pour les agents. La Présidente ne conteste pas que cette consigne ait été donnée mais réfute le fait d'influer sur les statistiques. Elle motive cette décision afin que le contribuable ait une réponse compte tenu du nombre important de e-contacts.

Malgré l'installation d'un CDC en septembre 2022, la CGT s'interroge sur l'obligation, encore cette année, de soutien de ce service au plan national par le SIP de la Nièvre. Elle demande que ce soutien s'arrête compte tenu de la charge de travail et du manque de personnel du SIP (campagne IR + GMBI).

DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL DU 7 JUIN 2023

De la com, de la com, toujours de la com !

Voici un message affiché sur Ulysse le 17 mai:

« Le premier CSAR de l'année s'est réuni ce mardi 16 mai 2023, sous la présidence du Directeur général, en présence de l'ensemble des organisations syndicales membres de l'instance : Solidaires, CGT, FO et l'alliance CFDT/CFTC. »

Ce que ne dit pas Ulysse, c'est qu'après une interruption de séance et face à un dialogue social inchangé, sans engagement d'amélioration concrète et urgente sur les sujets abordés, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la réunion.

La CGT Finances Publiques se félicite que l'unité syndicale reste une réalité au sein des Finances publiques. Face à un gouvernement, un ministère et une direction générale dont les priorités sont la poursuite du démantèlement de notre administration et le sabrage des droits et garanties des agents, unis nous sommes plus forts.

La CGT Finances Publiques rappelle, en lien avec la mobilisation contre la scandaleuse réforme des retraites, que notre pays vit actuellement une crise sociale et politique grave. Mobilisation qui continue encore : hier 6 juin, était une journée nationale de grève et de manifestation.

Cette crise appelle sans attendre des décisions fortes sur la base des revendications des agents et de leurs représentants.

Il s'agit, en urgence, de stopper les dé-structurations de nos services et de notre réseau, de consolider et développer nos missions avec les moyens nécessaires, dont des emplois de fonctionnaires, d'analyser, évaluer et prendre les mesures adéquates pour mettre fin à la détérioration de nos conditions de travail et à l'augmentation très inquiétante des risques psychosociaux au sein de la DGFIP (cf droits d'alerte national et locaux déposés par la CGT Finances Publiques, dernières conclusions de l'observatoire interne).

Il est aussi un sujet qui ne peut attendre davantage : l'augmentation de nos rémunérations ! Si l'augmentation de la valeur du point d'indice, qui détermine nos salaires, est de compétence Fonction publique, la DGFIP est tout à fait compétente pour revaloriser notre part indemnitaire et/ou faire bénéficier les agents de la DGFIP d'un complément de traitement indiciaire.

Quelles furent les réponses du directeur général ?

Revalorisation indemnitaire : ne nous emballons pas, le DG a renvoyé la question à des décisions d'harmonisation Fonction publique, puis ministérielle, puis DGFIP. Et il n'y aurait pour lui d'intérêt à des négociations que si elles avaient des chances d'aboutir, une fois ce circuit bouclé. En un mot, des négociations possibles sur le second semestre, uniquement pour mettre en musique les décisions prises en amont, sans budget pour une revalorisation, une forme de chantage pour développer la part variable... au mérite !! n'en doutons pas !!

Consolider et développer nos missions : même méthode trompeuse. L'exemple du contrôle fiscal a été pris. Le DG s'est félicité des 15 % d'effectifs supplémentaires pour cette mission, annoncés par le ministre Attal, sauf que... :

-les suppressions d'emplois continuent (-30 446 emplois temps pleins de 2008 à 2022,-2150 supplémentaires d'ici 2027),

- 5 029 emplois restaient vacants en septembre dernier, dans quels services ces effectifs vont-ils être ponctionnés ? Avec quelle formation ? Seront-ils tous des fonctionnaires ou y aura-t-il des contractuels ? Aucune réponse bien entendu.

Sur les conditions de travail : le DG admet que les conclusions de l'observatoire interne ne sont pas bonnes, mais se défait rapidement : « il y a des sujets pour lesquels notre capacité à agir est limitée ». Mais qui met en œuvre les restructurations incessantes? Quant aux changements profonds et aux difficultés qu'entraîne le recours accru à l'intelligence artificielle, aux bugs applicatifs répétés, ou à GMBI, la réflexion du DG nous laisse cois : « au début c'est pas facile, mais les années suivantes, ça ira mieux ».

La défenseure des droits ne cesse de dénoncer la fracture numérique d'une part et de réaffirmer qu'une solution papier doit obligatoirement être proposée aux usagers des différents services publics pour l'ensemble de leurs démarches. Dans le cadre de cette nouvelle obligation déclarative (GMBI), la DGFIP reste largement sourde à ce rappel à la loi, et au bon sens, et n'a pas prévu de formulaire déclaratif. Elle reste sur la fiction du déclaratif « tout numérique ». La solution des formulaires papier est pourtant simple.

La campagne de dépôt des déclarations montre que les usagers ont besoin d'une présence humaine effective.

Ce n'est pas le remplacement des contrats d'objectifs et de moyens par des lignes directrices avec feuille de route stratégique pour les prochaines années qui aura le don miraculeux de nous rassurer.

Quant à la formation qui nous a été proposée par l'IGPDE intitulée « du comité technique et du CHS-CT au comité social d'administration » le 26 mai, elle n'a apporté aucune nouveauté et a été une propagande des acteurs de ce webinaire. Selon eux cette nouvelle instance permettrait un renouveau du dialogue social et une meilleure prise en compte des interventions des représentants du personnel. A qui veut on faire croire cela !

Pire encore lors, il a été dit à maintes reprises sur la journée que l'absence de règlement intérieur était la faute du mouvement sur les retraites ! De qui se moque-t-on ?

Nous vous rappelons à nouveau que nous siégeons aujourd'hui encore en dehors de tout cadre légal en l'absence de règlement intérieur!